



Problème chauffage l'agence me met un radiateur trop faible

Par **tralalere**, le **13/12/2018** à **17:12**

Bonjour, rnSuite à la panne de mon radiateur, l'agence m'en a installé un neuf, mais il est trop faible en puissance et j'ai froid pouvez-vous le dire quelle est la puissance minimum pour chauffer un studio de 30 M2 en rez de chaussée,rnChauffage électrique.rnL'agence me dit que la puissance du radiateur est suffisante par rapport aux normes FNAIM,rnmais évidemment ces normes sont introuvables...rnPouvez -vous m'aider?rnMerci

Par **Visiteur**, le **13/12/2018** à **19:23**

BonjourrnIl est important aussi de connaître le type de radiateur... Et la qualité de l'isolation, car 1500 w peuvent suffire si isolation tip-top, comme 5000 w si mal isolé.

Par **morobar**, le **13/12/2018** à **19:44**

Bonjour,rnDe 70 à 100 watt par m2 (selon le site d'un constructeur de radiateurs électriques).

Par **amajuris**, le **13/12/2018** à **21:56**

bonjour,rnce qui est surtout important c'est la température minimale que vous avez.rnl'article

R111-6 du Code de la construction et de l'habitation indique:rn" Tout logement compris dans un bâtiment d'habitation au sens de l'article R*. 111-1-1 doit pouvoir être chauffé et pourvu d'eau chaude sanitaire moyennant une dépense d'énergie limitée, selon les conditions prévues par les dispositions de l'article R*. 111-20.rnrnLes équipements de chauffage du logement permettent de maintenir à 18° C la température au centre des pièces du logement. Ils comportent des dispositifs de réglage automatique du chauffage qui permettent notamment à l'occupant d'obtenir une température inférieure à 18° C." rnrnsi vous avez 18°C au moins, les conditions imposées par cet article sont satisfaites.rnrnsalutations

Par **Lag0**, le **13/12/2018** à **23:19**

[citation]De 70 à 100 watt par m2 (selon le site d'un constructeur de radiateurs électriques).[/citation]rnBonjour,rnIl est impossible de donner une puissance au m2, car cela dépend énormément, comme il est dit plus haut, de la performance énergétique du logement.rnIl existe des logements à haute performance où l'on peut pratiquement se passer de chauffage, et d'autres, que même avec une débauche colossale d'énergie, on n'arrive à peine à chauffer.

Par **morobar**, le **14/12/2018** à **09:02**

Certes, certes, mais lorsqu'on ébauche un système de chauffage, on estime la consommation selon le barème que je me suis borné à reprendre sur le site d'un constructeur.

Par **Lag0**, le **14/12/2018** à **11:19**

Les calculateurs évolués que l'on trouve sur le net prennent bien en compte les éléments suivants :rn- maison / appartemenrn- date de constructionrn- qualité d'isolationrn- situation géographique (lieu, altitude, etc.)rnUn simple rapport W/M2 est loin de suffire...